

Bruxelles, le 27 avril 1988

Note BIO (88) 140 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

RENDEZ-VOUS de MIDI + REUNION DE LA COMMISSION (C.D. Ehlermann)

J'ai commenté brièvement les décisions prises avant 11h30. Les décisions prises après cette heure feront l'objet d'un deuxième rendez-vous à 17h00, suivi d'une note BIO supplémentaire de Gilles Anouil.

1. J'ai signalé une décision en matière d'infraction, l'avis motivé adressé à l'Espagne concernant la pollution du fleuve Gallego (IP 242).

2. Deux autorisations d'aides ont été mentionnées, l'une concernant l'agriculture dans des réserves naturelles, sites classés et biotopes au Baden-Württemberg (IP 250), l'autre pour l'industrie de la laine au Portugal (IP 241). La dernière est particulièrement intéressante car elle illustre l'application de l'article 92 au Portugal, Etat membre qui se trouve dans une situation bien particulière du point de vue économique (cf protocole concernant le Portugal, PEDIP, décisions récente du Conseil européen).

3. J'ai mentionné brièvement la note P 53 (une politique de l'entreprise pour la Communauté) et la note P 54 (reducing the use animals for testing chemicals and pharmaceuticals).

4. Par contre, j'ai attiré spécialement l'attention des journalistes sur la Communication de la Commission au Conseil en matière de politique statistique (P 52). Le texte de la communication est plus sobre que l'exposé de motif destiné à la Commission, document d'une remarquable qualité et fascinant à lire en dépit du caractère particulièrement technique de la matière. Ce qui frappe c'est la nécessité de revoir les méthodes de recueillir les données statistiques (disposition des frontières internes au plus tard à la fin de 1992), d'une part, et les besoins croissants de disposer de statistiques de plus en plus fiables, (cf le débat difficile sur le PNB et la 4ème ressource), d'autre part. La Communauté devra répondre à ce double défi, en disposant, par ailleurs, de ressources très faibles.

5. Les journalistes ont également été rendu attentifs au document destiné au Conseil qui expose l'ensemble des obstacles qui existent en matière d'énergie et qui doivent être éliminés en vue de la création du grand marché d'ici la fin 1992. C'est un effort

de transparence unique, premier pas indispensable pour faire en sorte que l'énergie ne reste pas en dehors du marché intérieur sans frontière. En discutant ce document en Commission le Président Delors a exprimé le souhait qu'il serve de catalysateur à une réflexion de profondeur entre ministres de l'énergie, lors de la réunion du Conseil de l'énergie du début du mois de Juin 1988. En appel, seule une vue d'ensemble des obstacles et entraves aura probablement un tel résultat, l'énergie étant un secteur particulièrement sensible du point de vue politique (notamment sous l'angle de la sécurité d'approvisionnement).

Matériel diffusé

- P 52 - Un premier pas dans le sens du marché de l'énergie
- P 53 - Une politique de l'entreprise pour la Communauté
- P 54 - Reducing the use of animals for testing chemicals and pharmaceuticals
- MEMO 60 - Réunion Informelle des Ministres de télécommunication
- Arrêt de la Cour de Justice (252/85) sur la "Conservation des oiseaux sauvages"
- IP 237 - Le programme "L'Europe contre le cancer" suscite de nombreuses attentes malgré certaines difficultés
- IP 238 - Un soutien résolu des Ministres de télécommunication à la politique communautaire est plus que jamais nécessaire
- IP 241 - Commission approves restructuring aid scheme for the Portuguese Wool Textile Industry
- IP 242 - Commission acts against Spain on chemical waste discharge
- IP 244 - Mettre au point l'infrastructure statistique dans la Communauté
- IP 246 - Remise du drapeau européen pour l'expédition "URU"
- IP 247 - 47 jeunes cadres européens en partance pour le Japon
- IP 249 - La Communauté et l'Indonésie règlent leur différend sur la protection des droits d'auteurs en matière de reproduction de cassettes
- IP 250 - Aide compensatoire à l'extensification de la production

Amitiés

C.D. Ehermann 

Bruxelles, le 27 avril 1988

NOTE BIO (87) 140, suite et fin, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

REUNION DE LA COMMISSION (G. ANOUIL)

Les travaux de la Commission se sont achevés par :

- l'adoption d'une proposition de décision sur la discipline budgétaire (P 55) qui met en oeuvre, de façon contraignante, les conclusions du Conseil Européen de février dernier en la matière et qui porte sur les dépenses obligatoires tout en faisant référence aux dépenses non obligatoires alors que les négociations du trilogue se poursuivent;
- des mesures concernant le marché de la viande porcine en Espagne (IP 252), particulièrement déprimé actuellement, même si la situation générale dans la Communauté n'est guère brillante dans ce secteur. Le Vice-Président Andriessen a proposé à la Commission de prendre trois mesures pour redresser la situation en Espagne:
 - a) des aides au stockage privé, suite à l'avis favorable du comité de gestion "porc" de lundi dernier;
 - b) la mise en place d'un système de surveillance des importations de porc en Espagne pour apprécier si elles dépassent de façon significative celles des périodes précédentes (le Comité de gestion spécialisé sera saisi de ce problème demain);
 - c) l'envoi d'inspecteurs vétérinaires en Espagne pour examiner si les exportations de viande porcine espagnole, actuellement bloquées à cause de la peste porcine, peuvent être reprises en provenance de certaines régions de ce pays.
- L'examen de la situation concernant le Trade Bill américain: M. De Clercq a rappelé au Collège les nombreux points préoccupants de ce projet de loi, qui vient d'être voté par la Chambre des Représentants et qui va faire très prochainement l'objet d'un vote au Sénat. Il s'agit notamment de la possibilité de mesures unilatérales au titre de la section 301, de mesures de protection au titre de la section 201, de subventions accrues à l'exportation de produits agricoles (en contradiction avec la proposition à grand spectacle des Etats-Unis d'abolir de telles subventions dans le cadre de l'Uruguay Round), de mesures de réciprocité sectorielles concernant les télécommunications, etc..

La Commission - par la voix notamment des Commissaires
Andriessen et De Clercq, et de sa délégation à
Washington - a mis en garde les autorités et le
légi­slateur américains de la façon la plus ferme à l'égard
de ce projet de loi. S'il devait être voté, elle réagirait
sans tarder sans exclure aucune possibilité d'action.

Matériel distribué

IP 262 - Situation du marché porcin en Espagne.
P 55 - Discipline budgétaire.

Amitiés,



G. ANOUIL